

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL393

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 23, substituer aux mots :

« l'emploi a un doute sérieux quant à la compatibilité des fonctions exercées au cours des trois années précédant l'entrée en fonction de »,

les mots :

« l'un des emplois a un doute sérieux sur la compatibilité avec les fonctions exercées au cours des trois années précédant l'entrée en fonction par »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.